

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1219 du 30 novembre 1559 portant attribution d'indemnité

n° 1219

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le gouverneur de la Côte française de français et de la Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 mars 1912 fixant le statut œil personnel des douanes coloniales

Vule décret du 30 août 1938 réorganisant le cadre du personnel métropolitain des d'origines à la C. FE.

Vul'arrêté n° 95 du septembre 1934 terminant le taux de l'indemnité professionnelle des vérificateurs des douanes

Vula décision n° 1031 du 11 octobre 1939 portant affectation dans le personnel du Service des douanes

TEXTE INTÉGRAL

Art1; L'article Le de la décision n° 1051 du 11 octobre 1939 susvisée est complété ainsi qu'il suit : « M, Bodin aura droit en cette qualité à l'indemnité de 1,500 francs l'an prévue par arrêté n° 589 du 7 septembre 1939, » Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout et besoin sera

hubert deschamps